## **COMPTE-RENDU DE REUNION**

2<sup>ème</sup> COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 « Vosges du Nord » 11 juin 2003

Etaient présents : voir liste ci-jointe.

M. le Sous-Préfet remercie les personnes qui se sont déplacées pour participer à ce deuxième Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vosges du Nord ». M. le Sous-Préfet présente la demande faite par M. Lang Gérard, Président du Groupement d'intérêt cynégétique de La Petite Pierre, d'intégrer le comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage n'émettent aucune objection.

Après avoir remercié tous les acteurs locaux qui ont participé aux différentes réunions et présenté la liste des personnes excusées, M. le Sous-Préfet donne lecture de la lettre d'excuses du CRPF. Celle-ci précise que le budget et les effectifs alloués au CRPF n'allant pas de pair avec l'extension de ses missions, le centre se trouve dans l'incapacité de participer au comité.

Il passe ensuite la parole à Mme Longechal (ONF) et à M. BRUA (Sycoparc) pour une présentation de l'état d'avancement du projet.

### 1. Rappels

Le site s'étend sur environ 5000 hectares et comprend deux grandes unités écologiques :

- la forêt
- les fonds de vallées et cours d'eau

L'organisation de l'animation s'appuie sur la constitution de différents groupes :

- les groupes de réflexion qui proposent les mesures
- le comité de pilotage qui valide les propositions
- les experts qui valident la partie scientifique

## 2. Bilan de l'animation depuis le lancement du projet

Toutes les communes ont été rencontrées lors d'entretiens individuels. Un « martèloscope » (journée thématique de sensibilisation aux techniques sylvicoles) a été organisé spécifiquement pour les élus du site Natura 2000. Deux sorties ont permis de visualiser les enjeux de protection et certaines thématiques abordées dans les groupes de réflexion. Plusieurs sorties grand public ou habitants ont été organisées sur demande des communes. Quatre groupes de réflexion se sont réunis traitant successivement des thèmes suivants :

- Première réunion
  - La notion d'état de conservation et la définition des critères

- o Une introduction à la gestion de l'habitat en bon état de conservation
- Deuxième réunion
  - Gestion de l'habitat en bon état de conservation
  - o Introduction à la gestion de l'habitat en mauvais état de conservation
- Troisième réunion
  - Gestion de l'habitat en mauvais état de conservation
  - o Introduction à la problématique de la gestion de la grande faune
- Quatrième réunion
  - o Les oiseaux du site

### 3. Bilan des entrevues avec les communes concernées par le site

#### L'objectif était :

- d'expliquer les enjeux du site et la méthode de travail proposée;
- de recueillir les interrogations des élus en amont de la concertation;
- de présenter les thèmes qui seront abordés ;
- de répondre à des questions d'ordre général sur Natura 2000.

Quelques points forts se sont dégagés de ces entrevues :

- le fort attachement des communes à leur forêt et leur patrimoine naturel ;
- le besoin d'informations claires sur le dispositif Natura 2000 et surtout sur ses implications concrètes dans la gestion ;
- une demande des communes propriétaires de disposer d'éléments économiques afin d'évaluer l'impact des mesures qui seront définies.

L'ONF et le Sycoparc ont adopté une stratégie visant à répondre au mieux à ces attentes en mettant en place une animation proche du terrain, avec des sorties sur le site et des réunions thématiques. Egalement par la constitution de groupes thématiques ouverts à tous, avec un apport d'informations techniques important. Les réponses restent difficiles à apporter sur les aspects économiques.

# 4. Synthèse des propositions émanant des différents groupes de réflexion

#### Critères de définition de l'état de conservation des habitats forestiers

Concernant la notion d'état de conservation, deux catégories sont définies par les cahiers d'habitat (référence nationale). Des objectifs sont affectés respectivement à ces deux états.

Les états à privilégier : les mesures de gestion doivent maintenir cet état.

Les autres états observables : le gestionnaire doit veiller au maintien des potentialités du milieu en progressant vers l'état à privilégier.

Exemple : pour l'habitat « hêtraie et hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne à luzule », dominant sur le site, les cahiers d'habitat définissent les états comme suit :

- États à privilégier : Hêtraie, Hêtraie avec chêne sessile, Chênaie sessiliflore en futaie régulière ou irrégulière
- Autres états observables : phases pionnières à bouleau ou chêne pédonculé, plantations de pin sylvestre, douglas, épicéa, mélèze, taillis de chêne sessile ou de hêtre

# Définition de l'état de conservation sur le site « Vosges du Nord » (Propositions des groupes de réflexion du 29/11/02 et du 07/02/03)

Cinq niveaux différents ont été définis. La distinction se base sur la proportion d'essences allochtones. Il s'agit d'essences introduites ne faisant pas partie du cortège naturel du milieu concerné (épicéas, douglas, chêne rouge...).

Très bon état de conservation (habitat typique): futaie dont la composition correspond à une composition typique de l'habitat, quelle que soit la phase de la dynamique forestière

Bon état de conservation (habitat atypique): futaie d'essences autochtones ne répondant pas à la définition de l'habitat (nb : jusqu 'à 5% d'allochtones tolérés dans les états 1 et 2)

**Etat de conservation moyen (habitat faiblement transformé) :** futaie comprenant 5 à 25 % d'allochtones (en surface terrière)

**Mauvais état de conservation (habitat transformé):** futaie comprenant entre 25 et 75% d'allochtones

**Très mauvais état de conservation (habitat très transformé):** futaie comprenant plus de 75% d'allochtones

En plus de ce critère, le groupe a proposé de réfléchir à l'utilisation d'autres paramètres pour juger de l'état de conservation comme :

- le mode de régénération à l'origine du peuplement (pour les essences autochtones);
- la capacité des essences à se régénérer naturellement (équilibre faune flore) ;
- la représentation de toutes les phases du cycle forestier (présence de très gros bois, importance du bois mort...);

• la présence de mosaïques des phases de la dynamique spontanée (y compris phases pionnières et post-pionnières).

Gestion des habitats forestiers en bon état de conservation (Propositions des groupes de réflexion du 29/11/02 et du 07/02/03)

Pour les **habitats** en bon état de conservation l'objectif général est le maintien de cet état dans le cadre d'une gestion forestière durable (pas de nouvelles transformations de peuplements).

### Mesures générales proposées

Aménagement forestier et sylviculture

Adaptation du traitement au peuplement en place (futaie régulière ou irrégulière), mais incitation à expérimenter des traitements en futaie irrégulière ou de sylviculture à l'arbre

Mise en œuvre des "évolutions en sylviculture" définies par l'ONF Alsace sur l'ensemble des forêts du site (le détail de ces évolutions figure dans le compte rendu de la réunion du 29/11/2002)

Mesures en faveur de la biodiversité

Mise en œuvre des **mesures préconisées par l'ONF** en faveur de la biodiversité sur l'ensemble des forêts du site, avec des **objectifs quantitatifs réévalués** 

Augmentation des diamètres d'exploitabilité des essences forestières autochtones, tout en restant dans les fourchettes définies par les orientations et directives locales d'aménagement

Création d'îlots de vieillissement

Augmentation de la quantité de bois mort en forêt

**Gestion des habitats transformés** (propositions des groupes de réflexion du 29/11/02 et du 07/02/03)

Pour les habitats transformés, l'objectif général est le maintien des potentialités du milieu et la restauration progressive (dépendant des moyens financiers mis en oeuvre). Ceci passera par la diminution progressive de la proportion d'essences allochtones dans les peuplements forestiers du site.

### Mesures générales proposées

**Surveillance et maîtrise** des espèces ligneuses invasives (cerisier tardif, raisin d'Amérique, robinier...)

- Gestion des essences allochtones de production
- Gestion du chêne rouge, allant vers une marginalisation de cette essence sur le site
- Gestion de l'épicéa, du douglas et du mélèze

**Du stade perchis au stade futaie** : diminution des proportions d'épicéa, de douglas et de mélèze sans sacrifice d'exploitabilité en se basant sur des techniques de régénération favorisant le hêtre. Des travaux de restauration plus lourds peuvent être envisagés dans des cas particuliers et en fonction des moyens disponibles.

En régénération : la gestion de l'épicéa, du douglas et du mélèze repose sur les orientations suivantes :

- ne plus planter d'allochtones dans le site
- recherche systématique du mélange avec feuillus dans les régénérations naturelles d'épicéa, douglas, mélèze
- travaux de restauration (plantation de hêtre en bouquets) en fonction des moyens disponibles

Les oiseaux (propositions du groupe de réflexion du 20/04/03)

# Pour les oiseaux forestiers (le pic mar, le pic noir, le pic cendré, la chouette de tengmalm)

Certaines mesures, définies préalablement dans le cadre de la conservation des habitats forestiers, sont également favorables à la protection de ces espèces. Ces mesures ont été listées comme suit :

Le maintien de **réserves** (arbres dépassant largement l'âge normal d'exploitabilité), **l'augmentation du diamètre d'exploitabilité** et la **création d'îlots de vieillissement** permettront d'obtenir des arbres de gros diamètres (important pour le pic noir et indirectement d'autres espèces) répartis sur le site.

L'augmentation du nombre d'arbres à vocation biologiques comprenant les arbres à cavités (le nombre et les critères de sélection restent à définir).

Le cas particulier du pic mar a été discuté. En effet cet oiseau, lié aux vieilles chênaies, a été favorisé par la sylviculture passée. Les nouvelles orientations pourront conduire à

une diminution de la population. Les membres du groupe ont convenu d'une stratégie donnant priorité aux habitats et aux espèces présents naturellement sur le site.

### Des mesures complémentaires ont été proposées :

Le marquage des arbres à cavité : des campagnes de marquage des arbres à cavité du site pourraient être organisées en respectant le libre choix du forestier quant à l'éventuel prélèvement de l'arbre marqué.

### Pour les oiseaux rupestres (le faucon pèlerin et le hibou grand-duc)

Il a été proposé de pérenniser un programme annuel de veille mis en place depuis plusieurs années par le Sycoparc en collaboration avec l'ONF et l'association SOS Faucon pèlerin. Ce programme annuel se déroulerait sous la forme suivante :

Janvier-Février - **PROSPECTION**Indices de présence
Observation auditive et visuelle

Mars-Avril – **SYNTHESE** (bilan pontes) Information aux gestionnaires et usagers

Mai-Juin - VEILLE

Septembre – **BILAN FINAL** 

#### 5. Discussion

- M. Wollenschlager de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin souligne l'importance de l'effet mosaïque dans l'évaluation de l'état de conservation. Il souhaite que ce paramètre soit effectivement mieux étudié. M. Karr de l'ONF approuve et ajoute que par exemple, la création de pré bois dans un peuplement très transformé n'est pas uniquement favorable au grand gibier. Cependant il pense également qu'il ne faut pas trop complexifier la méthode d'évaluation de l'état de conservation pour qu'elle reste compréhensible par le plus grand nombre.
- M. Karr propose de modifier le terme « incitation à expérimenter des traitements en futaie irrégulière » dans les mesures favorables à la conservation de l'habitat en bon état de conservation. Selon lui, cette formulation reflète mal l'avis résultant des discussions au sein du groupe. Le traitement sylvicole (futaie régulière ou irrégulière) est de plus considéré comme neutre vis-à-vis de l'état de

conservation, notamment dans les cahiers d'habitats, qui constituent le document de référence national

- M. Pöter de la DIREN Alsace fait un rappel du cadrage national sur les financements en forêt. Le financement de mesures destinées au maintien de l'état de conservation ou à la restauration des habitats forestiers est réalisé sur la base d'un cahier de mesures éligibles pour les « contrats Natura 2000 ». Celui-ci, établi sous la forme d'un référentiel national, est en cours d'élaboration et devrait être validé par le ministère de l'écologie et du développement durable avant fin 2003. La gestion contractuelle des opérations de restauration et/ou de gestion particulière retenues pourra alors être mise en place à partir des cahiers des charges et des montants définis dans le document d'objectifs.
- M. Lang, Président du Groupement d'intérêt cynégétique de La Petite Pierre, souligne l'importance de la prise en compte de la diversité génétique, notamment pour les grands mammifères comme le cerf. L'appauvrissement progressif de cette diversité peut créer des problèmes à plus ou moins long terme. M. Brua du Sycoparc rappelle que le cerf n'est pas une espèce concernée par la Directive habitat. Ceci n'empêche pas le groupe de réflexion d'aborder cette problématique dans un souci de prise en compte de l'écosystème dans sa globalité, mais les moyens disponibles pour traiter cette problématique seront forcément très limités.
- M. Karr précise par ailleurs que concernant les modes de régénération, la replantation sans essences allochtones est un engagement de l'ONF sur l'ensemble des forêts domaniales du site mais reste une proposition de gestion en forêt communale.

La suite du calendrier est présentée en fin de séance. L'animation sur la partie forestière du site sera mise en « attente » pour des raisons budgétaires. Mais le travail de rédaction du Document d'objectifs continue en débutant sur la partie cours d'eau et fonds de vallées.

E. BRUA rappelle que les personnes qui souhaitent participer aux groupes thématiques transmettent les fiches de renseignement au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord :

SYCOPARC - Maison du Parc - BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet lève la séance.

Le Sous-Préfet

Werner GAGNERON